

## II. — LIBYE

Les trois faits saillants qui marquent l'année 1978 sur le plan intérieur sont la parution du tome II du *Livre Vert* qui amènera un bouleversement économique sensible surtout à la fin de l'année; la révélation de la pensée de M. El Qaddhafi sur l'Islam et la promesse du Chef de l'Etat libyen de séparer la révolution d'avec le pouvoir ce qui annonce de nouvelles modifications institutionnelles. C'est donc essentiellement une année idéologique (1).

### I. — LA MISE EN APPLICATION DES NOUVEAUX THÈMES IDÉOLOGIQUES

#### A. L'APPLICATION DU TOME II DU LIVRE VERT.

C'est tout d'abord la parution du tome II du *Livre Vert* qui constitue le premier et le principal événement idéologique de l'année. Deux thèmes essentiels le dominant que résument les slogans (dont l'affichage est obligatoire à côté des enseignes des commerçants) : « Associés, pas salariés » et « la maison à celui qui l'habite » (2). Le second thème fut mis en application le premier par la loi foncière du 6 mai et son décret d'application (cf. Documents II). On a eu l'occasion de dire les conséquences de cette loi. En un mot : au lieu d'engendrer l'abondance, elle a engendré la rareté des logements car le comportement du Libyen propriétaire n'a pas été celui qu'on attendait. Le défaut des socialismes utopiques est là : ils ne tiennent pas compte de la *réalité des réactions* (égoïstes) humaines. Heureusement pour la Libye, les ressources pétrolières peuvent pallier ces conséquences et on peut espérer que dans un proche avenir chaque Libyen aura son appartement. La loi du 10/1/78 par exemple dispose que tout citoyen dont

(1) Sources de cette chronique : JANA, bulletin quotidien. El Fajr el Jadid (collection incomplète). El Jarida el rasmiya (collection incomplète).

(2) Il me semble inutile de paraphraser l'article que j'ai écrit avec Taoufik MONASTRI : « L'évolution des institutions politiques », (1969-1978). AAN 1977, p. 141-187. Une large place a été consacrée à analyser *Le Livre Vert* I et II et ses conséquences. J'ajoute aussi en annexe de cette chronique ma communication au colloque de Benghazi qui est une post-face critique aux institutions libyennes.

le revenu est inférieur à 100 DL par mois est dispensé du remboursement de tout prêt hypothécaire ou de logement.

Un point est à souligner et qui n'est pas pour rien dans l'échec (partiel) de cette loi. C'est que son contenu a été connu longtemps à l'avance. Elle a été discutée et adoptée par les CPB (3). Les égoïsmes ont eu tout leur temps pour essayer de parer les conséquences de la loi par mariage, modifications des appartements... etc. Autre point important : les propriétaires (ainsi que les patrons d'unité productive) seront dédommagés. Les discours du colonel le répètent souvent cette année : « Nous sommes à l'ère d'une révolution de masses organisée, nous ne sommes pas à une époque d'anarchie, ni de vol ou de pillage » (discours du 7/10/78).

Le second slogan fut mis en application après le discours du 1<sup>er</sup> mai du colonel Qaddhafi. Le discours critique la participation, « solution hypocrite », qui était la solution libyenne du problème social jusqu'à présent (4). La direction de n'importe quelle entreprise productive doit être entre les mains des travailleurs, car, qui dit direction dit autorité, domination et pouvoir sur les travailleurs. De même « tous les bénéficiaires doivent revenir aux travailleurs et non pas un pourcentage ». Les augmentations de salaires sont criticables parce que basées sur le principe du salariat et les Libyens ne doivent pas se réjouir de celle qui est décidée ce jour. Au contraire la Jamahiriya appelle tous les travailleurs du monde à se libérer du salariat et à transformer le salariat en association.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le colonel invitait les masses libyennes à marcher sur les lieux de production, aussi bien ceux du secteur public que du secteur privé, et à s'en rendre maîtres. « Ce jour doit être considéré comme la journée mondiale du Travail car c'est la première victoire que les salariés aient jamais enregistrée dans l'histoire de l'humanité »... Il ajouta... « la voie est désormais ouverte devant les ouvriers de l'univers ».

A la suite de ce discours, le peuple, guidé par les comités révolutionnaires, a pris le pouvoir dans les entreprises, en commençant par les petites : pâtisseries, sociétés de transports, commerces divers, pour passer ensuite aux plus importantes : compagnie d'aviation, cimenterie... etc. A la fin de l'année le colonel Qaddhafi pouvait annoncer que « le passage au socialisme est fait ». Chaque entreprise a un *congrès populaire de producteurs*, c'est l'assemblée générale des ouvriers (mais on ne dit plus ouvrier, ni salarié en Libye). Ce congrès est dirigé par un comité populaire qui remplace en quelque sorte le conseil d'administration. Les quelques informations isolées que l'on a ne permettent pas de se faire une idée précise sur ces « marches ». On a remarqué en plusieurs endroits que l'opération n'avait abouti qu'à élargir le conseil d'administration : en effet, le caractère technique des fonctions directoriales oblige les « marcheurs » à « choisir » des cadres et des ingénieurs. Ce que n'envisage pas le *Livre Vert* t. II, c'est la menace que fait peser sur la démocratie la classe technocratique. Mais peut-on parler des technocrates libyens, si peu nombreux, comme d'une classe ? Certainement pas et l'objection reste théorique.

(3) Voir plus loin sur la consultation préalable à cette loi.

(4) Voir la chronique politique Libye de l'AAN 1973, p. 387.

A noter enfin que conformément au *Livre Vert II* « la production est partagée entre le capital et les producteurs. Ceux qui apportent le capital auront leur part en fonction de ce capital et les producteurs auront leur part en fonction de leur productivité » (discours du 6 décembre).

#### B. UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ISLAM.

L'évolution idéologique du colonel Qaddhafi allait se révéler avec éclat à propos de l'islam (5). En un mot, le chef de la Révolution rejette la Sunna du prophète comme fondement des institutions politiques et préfère lui substituer le système décrit dans le *Livre Vert*. Ces thèmes ont été affirmés le 20 février à la Mosquée Moulay Mohamed de Tripoli et le 3 juillet dans le même lieu devant les « ministres » de la religion musulmane, libyens et étrangers. Des résistances il y en eut, bien sûr. Mais, moins visibles, il y eut beaucoup de déceptions, notamment en Tunisie et en Egypte.

En Libye, radio Tripoli annonça le 16 mai que « les masses libyennes procèdent à la purification de plusieurs mosquées en mettant fin à l'activité de certains prédicateurs qui menaient dans ces lieux de culte une campagne d'athéisme et de propagande en faveur de l'exploitation et de l'oppression de l'homme par l'homme ». L'information est isolée, mais elle montre que les comités révolutionnaires ont dû intervenir pour faire cesser une opposition qui prenait sa source dans les lieux de culte. Le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elle n'est probablement pas athée et certainement sunnite. Ceux qui suivaient Qaddhafi par conviction religieuse ont fait défection. Mais qui sont-ils ? Des lettrés à coup sûr car le petit peuple n'entre pas facilement dans les querelles théologiques et il fait confiance au colonel Qaddhafi qui a beaucoup fait pour les plus humbles (6).

## II. — L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS (7)

#### A. LES COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES.

Il y a tout d'abord à signaler la floraison des « comités révolutionnaires ». Ce sont des militants, qui se sont « spontanément » organisés. Dans son discours du 7 février, le chef de la révolution libyenne définit leur nature et leur rôle : « ces comités révolutionnaires ne sont ni gouver-

(5) Voir « L'évolution des institutions », *art. cit.*

(6) Voir BLEUCHOT-MONASTIRI : *L'islam de M. El Qaddhafi*, communication au colloque du CRESM sur l'islam (juin 1979) à paraître dans la ROMM.

(7) On aura à se reporter, comme précédemment à l'article BLEUCHOT-MONASTIRI cité en note (2).

nementaux, ni officiels, les organes gouvernementaux et les instances officielles étant supprimées depuis l'avènement du pouvoir du peuple ». Néanmoins ce sont eux qui doivent contrôler le « choix » des dirigeants des congrès populaires de base. Dans ce contrôle ils doivent veiller à ce que l'on fasse droit aux femmes : « l'homme et la femme sont à égalité de droits politiques, humains et sociaux... Les femmes sont invitées à participer au commandement des congrès populaires ». De même, ce choix ne doit pas tenir compte des origines géographiques : « Il est hors de question qu'au sein du commandement d'un congrès populaire représentant deux localités d'inégale importance, il y ait plus de représentants de telle ou telle localité ». De même « les régionalistes et les chauvins » qui préfèrent se déplacer de la région où ils habitent et où ils travaillent vers leur localité d'origine pour les opérations de choix des dirigeants du CPB, sont l'objet de vives critiques et le chef de la Révolution demande aux comités révolutionnaires de « s'opposer à ces attardés ».

Mais le problème est celui du rôle des comités révolutionnaires. Si l'on se souvient du Tome I du *Livre Vert*, ce genre de comité n'y est pas mentionné. Le vague de leur compétence telle qu'elle a été définie par Qaddhafi : « défendre la révolution »... « inciter les masses à prendre le pouvoir »... en fait plutôt un parti politique. Mais l'idéologie officielle se refuse absolument à les considérer comme tels, car ils ne visent pas le pouvoir comme les membres d'un parti. Leur fonction est plutôt de surveillance idéologique, voire de police politique. Nous avançons ce terme car « les armes seront distribuées au comités révolutionnaires pour défendre la révolution en cas de coup d'Etat » les comités révolutionnaires sont donc bien les gardiens de la révolution, ce sont les « gardes rouges » du régime (8). Leur fonction est politique essentiellement car « le comité révolutionnaire ne peut dissoudre un comité ou un congrès. Il ne peut sanctionner ni limoger non plus. Le comité révolutionnaire est un facteur auxiliaire ». Quelques erreurs et contestations avaient eu lieu.

## B. LES TROIS PROJETS DE MARS-AVRIL.

En mars on a soumis aux CPB une série de questions qu'ils devaient trancher. Les CPB ont le droit d'ajouter à cet ordre du jour des questions d'intérêt local. Les discussions commencèrent le 21 mars. La veille, le « secrétaire général du congrès général du peuple » c'est-à-dire Qaddhafi, avait, en direct, répondu aux questions des Libyens par le canal de la Télévision. Il a notamment insisté sur la nécessité de la participation de tous : on sait que c'est un grave problème (9). Théorie et pratique se heurtent

(8) M. LESAGE, spécialiste des institutions révolutionnaires chinoises, présent à Benghazi avec nous lors d'un colloque sur *Le Livre Vert T. II*, pense que la comparaison avec les « gardes rouges » chinois est loin d'être superficielle. Il en est de même pour d'autres institutions.

(9) Voir Annexe.

encore à propos d'un des trois projets proposés en ce mois de mars à la discussion des CPB : le service militaire obligatoire. Le colonel fit bien ressortir la contradiction : « un peuple obligé à servir dans l'armée n'est pas un peuple libre, car un peuple libre n'a pas besoin d'être obligé de se défendre » mais le peuple libyen est obligé en ce moment d'opter pour la mobilisation obligatoire pour assurer sa sécurité (10). Cependant « la mobilisation obligatoire ne doit pas être que provisoire, en attendant l'avènement du peuple armé ». D'où la nécessité de poursuivre l'entraînement militaire dans les milices de volontaires (résistance populaire, corps des combattants de la révolution). Quand le peuple sera en armes, il constituera une « réserve stratégique ». Bref on aura alors une armée d'active, une armée de réserve mobilisée et une armée de réserve mobilisable.

Le 7 avril les CPB donnèrent leurs réponses aux trois projets qui leur étaient soumis :

— 1<sup>er</sup> projet : *réglementation de la propriété immobilière et foncière.*

Il s'agit de la préparation de la loi du 6 mai 1978 (cf. Documents) et du décret d'application.

+ 182 CPB ont adopté le projet présenté par le secrétariat général du CGP soit 98,08 %.

+ 4 CPB seulement ne l'ont pas adopté (1,82 %) (11). Plusieurs CPB ont déposé des amendements. N'ayant que le texte final, nous ne pouvons pas dire si ces amendements ont été suivis.

— 2<sup>me</sup> projet : *le service militaire obligatoire.*

+ 184 CPB ont adopté le projet, soit 98,92 %.

+ 2 CPB ne l'ont pas adopté, soit 1,08 %.

— 3<sup>me</sup> projet : *le soutien à la Syrie.*

+ 6 CPB sont pour un soutien inconditionnel.

+ 40 CPB sont pour un soutien matériel et militaire.

+ 133 CPB sont pour un soutien conditionnel.

Les conditions sont de s'engager dans une guerre de libération, de respecter les résolutions des pays du front de la fermeté, de soutenir la résistance palestinienne, de permettre aux fedayins d'utiliser la Syrie comme base de départ, de soutenir les forces progressistes du Liban, de ne plus reconnaître les résolutions du conseil de sécurité et de rejeter les forces de l'ONU. Les termes de certaines de ces conditions sont inacceptables pour la Syrie (12).

(10) JANA bulletin du 20-3-78.

(11) Il y aurait beaucoup à dire sur la valeur de ces pourcentages. Ils ne représentent pas le pourcentage de la population comme pour un référendum mais le pourcentage des CPB, des circonscriptions électorales. Ils ont à peu près la même valeur représentative qu'un vote de députés dans un système de parti unique.

(12) Sur la politique étrangère voir la chronique diplomatique de B. ETIENNE dans cet AAN. Voir aussi l'article sur la politique africaine de la Libye dans cet AAN. Voir encore la fin de cette chronique.

### III. — VERS DE NOUVELLES TRANSFORMATIONS

#### A. LA SÉPARATION DU POUVOIR ET DE LA RÉVOLUTION.

Le premier septembre 1978, les Libyens entendirent de nouveaux thèmes dans le discours de M. El Qaddhafi : « Déformais le pouvoir devra être exercé distinctement de la révolution. Il sera soumis à son contrôle vigilant et sera incité par elle à être révolutionnaire ». Le motif de cette séparation vient indubitablement du mécontentement soulevé, moins peut-être par les thèmes révolutionnaires, que par la situation concrète qui en est résultée, par l'application : « La révolution dégagée du pouvoir ne sera plus dans une situation de défense; ainsi libérée elle assumera pleinement son rôle d'opposition salutaire aux déviations et à l'arbitraire du pouvoir ». Il faut que « La majorité détienne le pouvoir et que la minorité prêche la révolution ».

Le meilleur régime est-il donc un gouvernement de droite harcelé par une opposition de gauche qui a renoncé au pouvoir ? Certes oui... Mais en Libye la révolution ne saurait laisser dire que le gouvernement est de droite. Tout le monde est révolutionnaire. Il y a seulement ceux qui ont quelque chose de plus que les autres. Qaddhafi affirmait le 7 février : « les membres des congrès populaires et les autres dirigeants ne sont pas moins patriotiques ou moins révolutionnaires que les comités révolutionnaires, mais ces derniers ont annoncé qu'ils sont, dès maintenant, prêts à mourir pour défendre la révolution et la consolider ».

Le sens de cette démarche de séparation du pouvoir et de la révolution nous paraît clair : devant le mécontentement dû aux transformations économiques et sociales, les révolutionnaires veulent se donner du recul pour permettre de temps en temps de satisfaire les mécontents en changeant d'équipe. Ce sera donc les secrétaires généraux du congrès du peuple qui changeront et Qaddhafi, « chef de la Révolution » restera, comme un président de la république et son premier ministre. Mais le chef de la révolution a à sa dévotion des comités révolutionnaires qui lui permettront de tout contrôler.

#### B. L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ.

Le discours du 16 décembre pour l'ouverture du congrès général du peuple devait rappeler un des thèmes essentiels du passage du socialisme en Libye : l'augmentation de la productivité. Depuis l'an passé déjà, le régime s'était attaqué aux commerçants, jugés et condamnés comme impro-

ductifs par l'idéologie. Une commission déclara que 26 841 personnes étaient « improductives ». L'année 1978 verra se fermer de multiples échopes. Les propriétaires sont tantôt à l'armée, tantôt dans l'agriculture, tantôt à l'étranger. D'autres ont installé dans leur boutique un petit atelier : on assiste ainsi à une petite renaissance de l'artisanat libyen (moribond depuis longtemps) ainsi que des diverses activités de réparation. Le commerçant devenu producteur a ainsi droit de cité.

Il faut produire. Les étudiants ont décidé de partager leur temps entre l'étude et le travail productif. Le colonel Qaddhafi signale que « les instituteurs sont un peu en retard pour cette opération ». Quant aux commerçants, ils seront remplacés par des associations de consommation. Le commerçant, dit Qaddhafi, croyait produire alors qu'il exploitait. C'est lui qui est responsable de l'inflation. Or la Libye doit éliminer toute forme d'exploitation : « cela ne veut pas dire éliminer les patrons et les commerçants, mais leur métier. C'est comme l'interdiction par la religion du pari et des jeux d'argent qui permettent à une personne de s'enrichir aux dépens des autres ». C'est une liaison habile avec l'Islam et qui ne vient pas gratuitement. Le gros argument des commerçants est de dire que le commerce (ainsi que le salaire) est permis par le Coran. C'est aussi dans le commerce qu'on rencontre beaucoup de ces lettrés hostiles à Qaddhafi.

Une autre catégorie de travailleurs est jugée improductive : celle des fonctionnaires, du moins quand leur nombre est excessif. Et c'est le cas en Libye puisque, comme le rappellera Jalloud au Congrès de décembre, 40 % de la population active travaille dans la fonction publique, ce qui, étant donné l'étroitesse de cette population active libyenne, est intolérable. Au début de l'année une loi fut prise interdisant tout recrutement de nouveau fonctionnaire, même de ceux qui pourraient prétendre à une réintégration (13). La réforme administrative proposée au congrès de décembre vise aussi à diminuer le nombre de fonctionnaires en réduisant le nombre de communes.

### C. LE CONGRÈS DE DÉCEMBRE (14).

Comme d'habitude il a été précédé de discussions au niveau des CPB pendant le mois de novembre. Dix sept points étaient à l'ordre du jour. Chaque Libyen reçu son « *jadwal a'mal* » (ordre du jour) et certains points faisaient l'objet de memoranda.

Le Congrès fut ouvert par un discours du colonel Qaddhafi dont nous avons donné la substance précédemment à propos de chaque problème.

(13) Voir la rubrique législative de E. VAN BUU et N. SAADE.

(14) J'ai assisté à ce congrès avec T. MONASTIRI. Nous avons été aimablement invités par le Consul de Libye à Marseille, ainsi que par le bureau des relations extérieures (dirigé par M. CHEHATI). Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Le Congrès lui-même n'est qu'un « haut comité de rédaction », rapelons-le. On y donne le résultat des décisions des CPB. Le colonel Qaddhafi (secrétaire général du Congrès) donne ensuite la parole à ceux qui veulent, au nom de leur congrès, ajouter des précisions, des explications, des déclarations. Il demande aussi des informations, des éclaircissements. Mais les jeux sont faits par les CPB et le congrès en principe ne décide rien.

Les trois premiers points sont traditionnellement consacrés à l'application des dernières recommandations et aux budgets : Le congrès a examiné successivement (15) :

1) 182 congrès (sur 187) ont voté le point 1, se déclarant satisfaits de l'application des précédentes résolutions. Un congrès d'étudiants n'a pas voté (est-ce une désapprobation ?) et quatre congrès ont demandé que ce qui n'a pas été réalisé le soit rapidement. Les secrétaires (ministres) ont dû s'expliquer sur ces retards. Des observations furent faites à propos de la résolution de l'an passé demandant l'augmentation de la capacité productive. Le colonel répondit que c'est aux CPB de contrôler la validité des travaux de la commission nommée à cet effet. Sur le service militaire obligatoire, le colonel déclara que c'étaient les CPB eux-mêmes qui avaient adopté la mesure (16). « Puis est venu l'idée d'armer les villes (17) pour que le peuple armé soit vite constitué et que soit mis fin au service militaire obligatoire et à l'armée régulière... Nous verrons dans les prochains travaux si les CPB ont décidé ou non d'armer les villes » (voir 9). Bien d'autres thèmes furent abordés, on ne peut malheureusement pas entrer dans le détail ici, mais c'est toujours un plaisir renouvelé que de voir un bédouin ou un paysan interpeller — respectueusement — le chef de l'Etat ou un ministre.

2 et 3) Les points suivants étaient consacrés aux budgets de développement et au budget administratif. Tous les CPB (soit 187) ont apporté des amendements. Le délégué de Nawfilia demanda des explications sur l'arrêt des travaux dans sa région. Le colonel expliqua que c'était lui-même qui en avait donné l'ordre parce que la région était impropre aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie faute d'eau. C'est toujours le même type de discussion — parfois assez vive — portant sur l'opportunité des projets demandés localement. On remarquera que depuis un certain temps les autorités libyennes sont décidées à mettre de l'ordre dans ces affaires, jusqu'ici traitées trop à la légère.

4) Le point suivant est un projet de réforme du système politico-administratif. On proposait la création de comités populaires généraux (18) dans les municipalités. On sait que les comités populaires résultent de la révolution

(15) Voir *Documents*, les résolutions adoptées.

(16) Cf. *preced*, II, b.

(17) L'idée a été lancée par le colonel QADDHAFI pendant le mois de novembre dans un discours à l'occasion de la « fête de la vengeance » (anniversaire de l'expulsion des Italiens).

(18) Le comité populaire général c'est le gouvernement. C'est donc des gouvernements locaux qu'on se propose de mettre en place.

de 1973. La réforme vise à organiser leur structure de manière plus coordonnée avec le système administratif, mais surtout de faire en sorte qu'une partie du comité populaire général (gouvernement) soit l'émanation des comités populaires généraux de municipalité. Nous y reviendrons l'an prochain quand nous aurons des textes plus précis.

5) Les propositions concernant la loi contre les crimes économiques étaient très variées. Tous acceptèrent le principe de la loi qui fut adoptée en 1979.

6) Pour l'octroi de la nationalité libyenne, les CPB se sont montrés très restrictifs, voire chauvins, ce qui n'a pas tellement plu au colonel Qaddhafi, ni aux délégués des congrès populaires d'Arabes à l'étranger — Sydney, Sao Paulo et Manaus (Brésil) qui étaient représentés au congrès.

7) « J'ai dit à plusieurs reprises à propos de la radio et de la presse que je n'ai pas de solution pour elles. Il m'est arrivé de dire que si vous voulez les vendre ou les brûler, vous n'avez qu'à le faire. Elles ne méritent pas ce nombre d'employés et les millions qu'on dépense pour elles ». Ainsi s'exprimait le colonel Qaddhafi quelque temps avant le congrès. 183 CPB ont approuvé le rapport d'activité présenté par le secrétariat à l'information. Le secrétaire à l'information a aussi annoncé que les structures de l'information seront transformées conformément aux vœux du peuple (19).

8) En ce qui concerne les prérogatives du secrétariat général du CPG (ex CCR), le peuple doit avoir toutes les responsabilités importantes. Le colonel avait suggéré qu'il ait une fonction de nomination des hauts fonctionnaires et des diplomates. Il ne sera plus composé des cinq officiers qui appartenaient au CCR. La sûreté deviendra un organisme populaire. Le mémorandum fut adopté.

9) Pour l'avènement du peuple armé, l'idée est celle de la mobilisation des villes « afin que chacune d'elles se transforme en caserne où les habitants suivraient chaque jour un entraînement assidu sans qu'ils soient pour autant obligés de se déplacer de leur lieu de résidence sauf dans le cas où une région est exposée à une attaque ». Le but est de mettre un terme au service militaire obligatoire. Tous les congrès ont voté pour le projet.

10) Pour la mise en valeur de la région côtière agricole, devenue propriété de tous les Libyens, 170 congrès ont donné leur accord. Mais nombreux sont ceux qui ont manifesté vivement leur désaccord. Les résolutions adoptées (cf. Doc.) se terminent par une admonestation de la direction de la révolution à leur égard.

11) Le 11<sup>e</sup> point concerne les relations entre la Libye et Malte. Le chef de la révolution libyenne souhaitait que Malte soit aidée par la Libye. 185 CPB

(19) Selon Amnesty International une vingtaine de journaliste libyens de *El Fajr el Jadid* et *Al Usbu 'ath-Thaqafi* auraient été arrêtés au cours d'un meeting organisé à la mémoire d'un poète à Benghazi. Certains auraient subis des sévices corporels avant d'être transférés à la prison centrale de Tripoli et à la prison Kuweifiya de Benghazi. Ils auraient été accusés d'appartenance à une organisation communiste.

ont voté pour l'aide à Malte : Dom Mintoff était venu en personne en Libye défendre son point de vue.

12) On proposait ensuite d'employer les enseignants à des tâches agricoles ou industrielles pendant les vacances d'été. Le colonel s'est montré assez mécontent et Jalloud a même évoqué le « noyautage » des CPB par les enseignants : le congrès n'a voté le projet qu'avec 127 CPB seulement.

13) Le projet sur le rôle révolutionnaire du corps médical a été voté par 185 CPB.

14) Le projet sur l'expert révolutionnaire a été adopté par 186 CPB. Dans les deux cas, autant qu'on l'a bien compris, il s'agit essentiellement d'obliger ces « professionnels » à se déplacer vers leurs « clients ».

15) L'Organisation centrale pour le contrôle administratif voit son champ d'activité élargi et ainsi que son recrutement (cf. AAN 73). Les chiffres du vote n'ont pas été publiés.

16) Les accords internationaux ont été ratifiés par 187 CPB. Certains ont même demandé que des accords soient passés avec les pays « frères et amis ».

17) La politique étrangère de la Libye a été approuvée par 187 CPB. On ne peut que remarquer l'unanimité très forte sur les questions de politique étrangère. 186 CPB ont appuyé l'aide à l'Afrique. Pour le Moyen-Orient, 187 CPB ont appuyé l'aide à la Palestine à condition qu'elle unifie ses rangs : Yasser Arafat était venu défendre son point de vue et Qaddhafi maintint la condition libyenne : l'unification des organisations palestiniennes est un préalable. 186 CPB appuyèrent l'aide à la Syrie et 183 l'aide à la Jordanie aux conditions que l'on trouve dans les résolutions.

Le congrès se termina par l'envoi d'un télégramme au conseil de la Révolution d'Algérie, réaffirmant avec vigueur notre « alliance éternelle, notre appui total, illimité et inconditionnel » au peuple algérien.

Hervé BLEUCHOT.

## ANNEXE

LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN LIBYE :  
PROBLÈMES THÉORIQUES ET PRATIQUES (1)*Introduction.*

On m'a demandé d'exposer brièvement le système de la démocratie directe en Libye tel qu'il résulte du LV (Livre vert) et de l'histoire des institutions du 1<sup>er</sup> septembre 1969. Ce système nouveau a été proclamé en 1977 par la proclamation de la prise du pouvoir du peuple.

J'ajouterai cependant à cette description — (2) un petit panorama des problèmes que l'on peut discuter à ce propos :

— les origines de la démocratie directe ou les systèmes politiques qui méritent d'être comparés au système libyen;

— le problème de la cohérence du LV : Est-ce que la solution proposée dans la deuxième partie du LV (3) est à l'abri des critiques portées par la première partie (4). De manière plus générale, est-ce que le LV est en accord avec les principes fondamentaux de la démocratie ?

— le problème de la théorie et de la pratique ou en d'autres termes, le système du LV est-il applicable à d'autres pays ?

I. ... (description)...

A propos du LV on peut introduire trois débats (II. 1, II. 2, II. 3).

II. 1. Le premier est le problème de l'origine des institutions libyennes ou celles qui méritent d'être comparées au système libyen.

II. 1. 1. M. El Qaddhafi indique lui-même la *démocratie grecque* dans l'un de ses discours. Athènes a posé l'idéal de la démocratie directe sans le réaliser pleinement cependant. On peut trouver bien des points communs entre les deux systèmes grec et libyen, au moins dans leur fonctionnement. L'absentéisme par exemple. En Grèce, il y avait en principe 150 000 citoyens qui devaient se rendre sur la colline du Pnyx. En pratique ils étaient toujours moins d'un dixième et on disait qu'une réunion du peuple est valable avec 6 000 présents. On assiste donc à la constitution d'un groupe de « spécialistes » de la politique, d'une sorte d'élite. Ce n'est plus de la démocratie directe. D'autres rapprochements pourraient être faits : difficulté de la gestion de l'économie, « irresponsabilité » de l'*ecclesia*, etc.

II. 1. 2. Une autre institution mérite d'être rapprochée avec celles de la Libye : le *thing* des pays scandinaves ou de ce qu'on a appelé la civilisation atlantique et dont on retrouve des traces en Islande, en Norvège. Les Germains, les Slaves ont eu

(1) Communication présentée au colloque sur les aspects juridiques du tome II du *Livre Vert*, avril 1979.

(2) Nous omettons ici cette description, puisqu'elle n'est que le résumé de l'article BLEUCHOT-MONASTIERI : « l'évolution des institutions politiques libyennes ». *AAN*, 1977, p. 141-187.

(3) p. 28-33 du texte français, p. 28-34 du texte arabe. Ed. Cujas.

(4) p. 7-27 (français) et 3-27 (arabe). La suite de l'analyse du LV était en dehors de notre sujet.

des institutions similaires qui ont laissé des survivances en Suisse. Je renvoie aux travaux classiques de L. Musset pour la Scandinavie et de Siegfried pour la Suisse (15).

Ce qu'on peut remarquer ici c'est que le *thing* est rarement une assemblée de tous les citoyens. Le plus souvent il s'agit d'une assemblée de notables ou de chefs de clans. Ses pouvoirs sont considérables : elle peut mettre à mort séance tenante le chef qu'elle a élu. Les lois, particulièrement en Scandinavie, sont orales mais on a l'impression qu'elles sont faites pour sauvegarder le plus possible la liberté et l'indépendance individuelle. Souvent l'institution s'accompagne de partage ou de collectivisation des terres (par exemple chez les Slaves). Mais dans tous ces exemples la démocratie directe est liée à la tribu et à un type de société agro-pastorale. En Grèce aussi il y avait des tribus. La Libye n'a cependant pas repris le cadre de la tribu comme base des assemblées. En Libye on retrouve aussi, avec l'idée du peuple en armes, la même logique de la démocratie directe. On sait qu'en Suisse dans certains cantons, encore à l'heure actuelle, l'épée est le signe du droit imprescriptible du citoyen.

II. 1.3. On peut se demander dès lors si le système libyen ne résulte pas des institutions berbères, qui sont, elles aussi, des institutions tribales, liées à une civilisation agro-pastorale. Mais la *djma'a* berbère a quelque chose d'aristocratique : ce n'est qu'une assemblée de notables, elle aussi.

C'est la même chose pour le *majlis* des anciens arabes, composé des chefs de clans, présidé par le *chaikh* chez les Bédouins. Chelhod qualifie l'institution de proto-démocratique. Le *chaikh* ne fait prévaloir son point de vue qu'à l'issue d'une longue discussion. Son autorité peut lui être retirée de son vivant même, s'il a manqué de bravoure, de générosité, de sagacité, de patience (6).

D'autres institutions méritent d'être examinées : les institutions ibadites par exemple qui comportent aussi leurs assemblées de notables. On a souligné souvent leur esprit démocratique dans la question du Khalifat.

Mais ce que ces assemblées ont surtout de particulier c'est leur sociabilité : la sociabilité de consensus : on ne vote pas, on discute jusqu'à ce que les résistances, les oppositions soient vaincues par la persuasion. Le *choix* (*ikhtiyâr*) libyen vient incontestablement de là.

II. 1. 4. *L'Islam*. Il y a certes quelques passages intéressants dans le Coran recommandant la consultation (*choûra*). Mais aucun ne précise *qui* doit être consulté (les compagnons ? les notables ? tout le peuple ? avec les femmes ?). De plus, consulter quelqu'un ne signifie pas lui remettre le pouvoir. Ceci sous réserve de recherches à entreprendre.

A mon avis les institutions libyennes résultent de la conjonction entre ces influences pour ainsi dire « traditionnelles » que l'on peut qualifier dans leur ensemble de proto-démocratiques et des influences occidentales du XVIII<sup>e</sup> siècle.

II. 1. 5. *Rousseau* est cité parfois par Qaddhâfi dans ses discours. Il est certain que son influence a été considérable, directement ou indirectement. En fait l'idée de démocratie n'a pris réellement son essor qu'avec le siècle des lumières et la Révolution française (cf. II.3).

II. 2. Le deuxième débat que l'on peut introduire est celui de la conformité de la solution proposée dans le *Livre Vert* avec l'idéal démocratique qui l'inspire.

II. 2.1. Et d'abord : Est-ce que la solution proposée dans la deuxième partie du *Livre Vert* répond bien aux critiques portées par la première partie ?

On a vu que le *représentant* avait un mandat impératif et donc que c'est un mandataire sans plus. Ce fait largement proclamé en Lybie mériterait de l'être dans le *Livre Vert*. De même à propos du *choix*. Or ces deux notions et leur sens sont curieu-

(5) L. MUSSET : *La Scandinavie au Moyen Age*. Paris, 1951; et SIEGFRIED : *La Suisse, démocratie-témoin*, Paris, 1948.

(6) CHELHOD : *Le droit dans la société bédouine*. Paris, Rivière, 1971, p. 55 sq.

sement absentes du *Livre Vert* et rendent l'ouvrage contradictoire puisqu'on voit réapparaître dans la 2<sup>e</sup> partie des délégués exclus dans la 1<sup>re</sup>.

Dans le *LV* la partie critique pose le principe que tout le monde doit participer à la vie publique. Or, en régime de démocratie directe, on constate un fort absentéisme — c'est un fait général — et la constitution peu à peu d'une classe de « spécialistes » des assemblées du peuple. Ces « spécialistes » n'ont aucun lien avec le peuple absent. On pourrait bien sûr obliger les absents à participer, mais cela est contraire à la liberté individuelle et à la liberté d'expression (qui est aussi le droit de n'être pas obligé de s'exprimer), fondements de la démocratie. Reste à proposer aux absents un niveau de participation à la vie politique plus faible, participation qui leur demanderait moins de temps et moins de travail : c'est l'élection des « spécialistes ». L'avantage du système des élections dans les pays occidentaux c'est qu'il réussit à faire participer jusqu'à 80 % des gens, alors que le régime de démocratie directe grec dépassait rarement 10 %. Le problème reste ouvert cependant : la Libye arrivera-t-elle à faire participer tout le peuple ? Dans quelle proportion sinon ? Qui seront les « spécialistes » ? Le commandant Jalloud a évoqué en décembre 1978 le noyautage du CPB par les enseignants : c'est un problème réel !

Un dernier point important. La première partie du *LV* critique à juste titre le fonctionnement du système des circonscriptions qui fait qu'une minorité peut dominer une majorité (*LV* début). Mais le système des congrès populaires de base n'est pas à l'abri d'une telle critique. On peut en effet avoir la situation suivante, théorique :

CPG : 2 NON contre 1 OUI

CPB : 49 oui/51 non      49 oui/51 non      100 oui

Au CPG le *NON* l'emporte (puisque'il y a 2 CPB contre) alors qu'en réalité il n'y a que  $51 + 51 = 102$  personnes qui disent *NON* et  $49 + 49 + 100 = 198$  personnes qui disent *OUI*. Le système du centralisme « démocratique » du PCF fonctionne à peu près de cette façon.

En Libye cette situation théorique est en partie résolue par le système du *choix* qui obtient le consensus ou le quasi consensus dans chaque assemblée. En partie seulement car l'absentéisme intervient pour ne faire apparaître finalement que le consensus des présents, des « spécialistes ». En d'autres termes les absents sont peut-être les majoritaires.

Le référendum qui décompte les voix individuellement — surtout s'il est accompagné d'une large liberté d'expression pour tenir compte de l'objection du *LV* (7) — pourrait être une solution, surtout si, en plus, on donne l'initiative du referendum à chaque citoyen comme en Suisse.

Mais, même si le décompte des volontés particulières, soit par les CPB, soit par referendum, est parfaitement respecté, la situation où 51 % des gens domineront 49 % peut toujours se produire quel que soit le système. La contradiction de Rousseau entre la volonté générale et les volontés particulières est une situation absolument indépassable, sinon par (la sécession ne faisant que renvoyer le problème à une unité plus petite) le retour à l'anarchie des origines, si jamais elle a existé.

II. 2. 2. De manière plus générale on peut poser le problème des rapports entre le *LV* et la démocratie classique. On pourrait étudier les libertés publiques (liberté d'expression, d'association, de culte, etc.) ou les procédures démocratiques (secret du vote, droit d'initiative, etc.).

Le problème de l'interférence de l'économie avec la démocratie est supposé résolu par le tome 2 du *LV* qui a pour objectif principal d'instaurer des individus libres, égaux en droit, en fortune, en pouvoir. C'est à d'autres de répondre à la question de savoir si l'objectif a été atteint.

II. 3. Troisième débat, celui de la *théorie et de la pratique*. C'est en fin de compte la pratique qui juge l'importance de la théorie. Les découvertes n'ont pas toutes la même importance. On pourrait par exemple reprocher au LV de « découvrir l'Amérique ». Mais il y a plusieurs façons de découvrir l'Amérique. Les Indiens sont, somme toute, les premiers découvreurs de ce continent; mais leur découverte, aussi bien celle des Scandinaves, est sans importance. Ce qui compte c'est Christophe Colomb car c'est lui qui relia le destin de l'Amérique au destin du monde, son aventure seule a été importante pour le destin des deux continents. De même pour la démocratie, c'est Rousseau et les philosophes du XVIII<sup>e</sup> qui ont « découvert » en ce sens la démocratie, car ils en ont fait un idéal populaire, révolutionnaire. De même K. Marx pour la justice sociale.

A propos du LV donc, ce qui jugera son importance c'est l'accueil qui lui sera fait. En Libye d'abord. Qu'est-ce que sera le LV pour l'histoire de la Libye? Une étape décisive vers la démocratie, ou une mode qui passera avec son auteur? De même pour le monde arabe et le reste du monde. M. Galopin, de la chambre de commerce franco-libyenne, m'a dit: « la seule question importante à propos du LV est de savoir si il est *exportable* ». Qui accueillera le LV?

Pour répondre à cette question il faudra donc que le système libyen fasse ses preuves. Qu'il soit réellement un exemple de démocratie. Qu'il soit en même temps efficace, c'est-à-dire qu'il résolve le problème de la compétence. Qu'il soit applicable aussi aux pays à population nombreuse, sans tomber dans le système du « centralisme démocratique ».

Hervé BLEUCHOT.